



D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

DELIBERATION N° D.2025.06.16

du Conseil communautaire du 24 juin 2025

Pôles de compétitivité mondiaux et autres organismes extérieurs relevant de la compétence développement économique de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

3ème actualisation.

Remplacement du représentant au sein de NextMove (ex Mov'eo).

Date de la convocation : 17 juin 2025

Date d'affichage : 25 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Martine SCHMIT, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Lydie DUCHON, Mme Magali LAMIR, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Michel BANCAL, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, Mme Violaine WALLET, Mme Dorothee BILGER, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Emmanuel LION, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Vanessa AUROY, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Martine BELLIER, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Patrice BERQUET, M. Christophe KONSDORFF, M. Kamel HAMZA, M. Stéphane GRASSET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Jocelyne HANNIER, M. Jacques ALEXIS, Mme Sophie TRINIAC, M. Moncef ELACHECHE, M. Benoît VIGNES

Absents excusés:

Mme Annick BOUQUET, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Fabien BOUGLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Pierre SOUDRY, Mme Lucie LONCLE DUDA.

Mme Marie-Hélène AUBERT (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN), M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), M. Gilles CURTI (pouvoir à M. Patrice BERQUET), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), M. François DARCHIS (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), M. Jérémy DEMASSIET (pouvoir à M. Richard RIVAUD), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Arnaud HOURDIN (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), M. Henri LANCELIN (pouvoir à M. Kamel HAMZA), Mme Géraldine LARDENNOIS (pouvoir à M. Marc TOURELLE), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Philippe PAIN), M. Alain NOURISSIER (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Magali LAMIR), M. Benoît RIBERT (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), Mme Béatrice RIGAUD-JURE (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. Charles RODWELL (pouvoir à Mme Sylvie

PIGANEAU), Mme Anne-France SIMON (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), M. Jean-François BARATON (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.5211-1 et L.5216-5 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la délibération n° D.2020.07.24 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 juillet 2020 relative à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération au sein des pôles de compétitivité mondiaux et autres organismes extérieurs relevant de la compétence développement économique pour la mandature 2020-2026 ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° D.2020.10.5 du 6 octobre 2020 et n° D.2024.10.24 du 1^{er} octobre 2024 portant actualisation des représentants de la communauté d'agglomération au sein des instances précitées ;

Vu les statuts du pôle NextMove (ex Mov'eo) ;

Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est compétente en matière de développement économique, d'aménagement et de transport.

Partenaire d'acteurs incontournables situés sur son territoire, la communauté d'agglomération a désigné, par délibération du 7 juillet 2020 actualisée en dernier lieu par délibération du 1^{er} octobre 2024 susvisées, ses représentants au sein des organismes suivants :

- **Le pôle de compétitivité NextMove (ex Mov'eo)**, pôle de compétitivité européen automobile et des mobilités. Acteur de proximité en Île-de-France et Normandie, il offre une expertise avancée sur la filière et facilite les mises en relation qualifiées en France et en Europe. Grâce à sa neutralité et un suivi personnalisé, il accompagne ses membres vers de nouveaux marchés, partenariats stratégiques et opportunités de business à forte valeur ajoutée.

Pôle de compétitivité européen créé en juin 2006 et implanté sur les régions Normandie et Île-de-France, NextMove incarne, anime et promeut la « Mobility Valley », un territoire d'excellence européenne où sont inventées, développées, expérimentées et industrialisées les solutions pour relever les défis de la mobilité d'aujourd'hui et de demain.

Fédérant les principaux acteurs de la mobilité et de l'industrie automobile française, NextMove tisse et anime les liens entre grands industriels, PME, startups, académiques, centres de recherche et territoires dans un réseau dynamique capable de relever les défis technologiques d'une mobilité innovante et responsable.

NextMove rassemble plus de 600 membres et accompagne plus de 600 projets labellisés (dont plus de 320 financés). C'est le plus vaste réseau français d'excellence scientifique et technique où se construisent des collaborations durables entre les différents acteurs de l'écosystème Automobile et Mobilités.

La communauté d'agglomération a désigné M. Pascal Thévenot pour la représenter au sein de cet organisme.

- **L'institut de la transition énergétique (ITE) du Véhicule Décarboné et Communicant et sa Mobilité (VEDECOM)**, dédié au transport automobile et à la mobilité individuelle pour répondre à trois défis :

- la réduction drastique de l'impact énergétique et des émissions de gaz à effet de serre des véhicules,
- un changement sociétal majeur dans le rapport des usagers aux véhicules,
- une évolution très rapide des technologies de l'information et de la communication.

L'ITE VEDECOM par des innovations et des recherches en rupture, contribue ainsi à la compétitivité future de la filière, avec l'objectif d'améliorer l'efficacité énergétique des transports individuels et de développer une nouvelle génération de véhicules, autonomes et connectés, tout en réduisant fortement les émissions polluantes dans les zones urbaines et périurbaines. L'action de VEDECOM s'inscrit dans le cadre des plans de la Nouvelle France Industrielle "véhicule 2 litres aux 100 kms" et "Véhicule autonome".

VEDECOM décline ses projets de R&D (recherche et développement) suivant trois programmes stratégiques pour l'industrie et les services, avec pour ambition de devenir l'organisme de référence dans ces trois domaines principaux :

- électrification des véhicules ;
- délégation de conduite et connectivité ;
- mobilité et énergie partagées.

Versailles Grand Parc est représentée par M. François de Mazières, en qualité de personnalité qualifiée, au sein de l'ITE VEDECOM.

○ **Le Centre de ressources mobilité et handicap (CEREMH)**, centre de ressources et d'innovation qui a pour objectif, à partir d'une veille permanente portant sur les besoins des personnes à mobilité réduite (PMR), de contribuer à l'émergence de projets innovants et d'une filière économique sur la thématique de la mobilité et de l'accessibilité. Il s'est fixé cinq objectifs :

- apporter un service aux personnes,
- construire une expertise et la diffuser,
- innover,
- structurer et développer une filière économique,
- construire un réseau.

Ainsi, le CEREMH propose un soutien aux collectivités dans le déploiement d'une politique en faveur des personnes à mobilité réduite (personnes en situation de handicap ou personnes âgées).

Depuis 2010, il est reconnu comme centre d'expertise national sur la thématique de la mobilité des personnes en situation de handicap.

M. Pascal Thévenot représente Versailles Grand Parc au sein de cet organisme.

○ **La Société d'économie mixte patrimoniale (SEMPAT) Satory Mobilité**, seule SEM patrimoniale de développement dans les Yvelines dont l'objectif initial de construction du MOBILAB visant à accueillir des activités de recherche dans le domaine de la filière de la mobilité innovante a été atteint.

M. François de Mazières a été désigné au sein de son Conseil d'administration.

○ **Le pôle de compétitivité Systematic Paris-Région**, qui concerne les télécommunications, l'automobile et les transports, la sécurité et la défense, les outils de conception et de développement de systèmes, le logiciel libre. Il a pour finalité de faire de l'Ile-de-France l'un des quelques territoires visibles au niveau mondial sur le thème de la conception, de la réalisation et de la maîtrise des systèmes complexes.

Le Pôle est à la fois une « usine à innovations technologiques » par le biais des projets de R&D (recherche et développement) et un cluster d'innovation ancré sur le territoire francilien. Il est devenu en huit ans l'écosystème de référence permettant de bâtir une filière d'excellence pour le Logiciel et le Numérique.

Ont ainsi été désignés au sein de ce pôle de compétitivité :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Bruno-Olivier Bayle	Quentin Delaunay

○ **Association CIBI - Le vivant et la ville**, fusion des associations « Le vivant et la ville », qui vise à soutenir le développement des filières et secteurs d'activité en lien avec l'ingénierie écologique appliquée à l'urbain et le Conseil international biodiversité et immobilier (CIBI) dont le but principal est la promotion de la prise en compte de la biodiversité dans les projets immobiliers et tout au long de la vie de ces projets.

Les représentants de Versailles Grand Parc au sein de cette Association sont les suivants :

TITULAIRE	SUPPLÉANT
François de Mazières	Caroline Doucerain

○ **L'Association française pour l'hydrogène et les piles à combustible (AFHYPAC)**, qui vise à promouvoir les technologies relatives à l'hydrogène, de sa production à son utilisation et aux piles à combustible.

L'AFHYPAC doit permettre à l'ensemble de ses membres qui soutiennent le développement des

technologies de l'hydrogène en France (industriels, chercheurs, élus, pouvoirs publics...) de disposer d'une structure de concertation et d'action, destinée à :

- favoriser les échanges,
- permettre l'expression d'avis ou de recommandations,
- rechercher une cohérence d'ensemble au plan national,
- proposer des initiatives utiles au maintien de la France dans le peloton de tête des écotechnologies liées à l'hydrogène énergie et aux piles à combustible.

L'Association accueille et rassemble tous les acteurs concernés qui le souhaitent et s'intéresse à l'ensemble des phases d'évolution des technologies : recherche, développement technologique, opérations de démonstration et déploiement industriel des innovations. Une priorité sera donnée à court terme à l'accélération du déploiement industriel de ces technologies afin de tenir compte du contexte actuel : investissements d'avenir, concurrence étrangère.

Il s'agit en particulier d'amener la France et ses régions au bon rythme de déploiement de ces technologies, en cohérence avec les actions de l'Union Européenne. Les avis ou préconisations émanant de façon concertée de l'Association aideront les différentes parties prenantes à prendre les bonnes décisions pour avancer dans le même sens.

Conformément à l'article 6 de ses statuts, M. François de Mazières a été désigné pour représenter Versailles Grand Parc à l'assemblée générale des membres de cette Association.

- Il convient de remplacer M. Pascal Thévenot, désigné en qualité de représentant titulaire au sein du pôle de compétitivité NextMove.

Le candidat présenté par la Majorité est M. Stéphane Grasset.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à l'élection de M. Stéphane Grasset en qualité de représentant titulaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du pôle de compétitivité NextMove (ex Mov'eo) ;
- 2) les listes actualisées des représentants de la communauté d'agglomération au sein des pôles de compétitivité mondiaux et autres organismes extérieurs relevant de la compétence développement économique sont donc les suivantes :

NextMove :

Stéphane GRASSET

ITE VEDECOM :

François DE MAZIERES

Centre de ressources mobilité et handicap (CEREMH) :

Pascal THEVENOT

Société d'économie mixte patrimoniale (SEMPAT) Satory Mobilité :

François DE MAZIERES

Systematic Paris-Région :

Titulaire	Suppléant
Bruno-Olivier BAYLE	Quentin DELAUNAY

Association CIBI - Le vivant et la ville :

Titulaire	Suppléant
François de MAZIERES	Caroline DOUCERAIN

Association française pour l'hydrogène et les piles à combustible (AFHYPAC) :

François DE MAZIERES

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 45
Nombre de pouvoirs : 23
Nombre de suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)
Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 68 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.